

Questions	Valérie Péresse, SL, LR, UDI (Ile de France rassemblée avec Valérie Péresse)
Q1 Favorable au nucléaire ?	<p>OUI L'avenir de la production énergétique repose sur les énergies renouvelables et de récupération (ENR&amp;R) et la stratégie régionale énergie climat votée sous cette mandature en 2018 fixe une multiplication par 4 de la quantité d'énergie renouvelable produite sur le territoire francilien pour tendre d'ici à 2050 vers une région 100 % ENR et Zéro Carbone. Cependant, d'ici là, l'énergie nucléaire doit permettre de contribuer à la décarbonation de l'énergie et continuera à jouer un rôle clé dans le mix énergétique, en maintenant un des niveaux les plus faibles d'Europe en termes d'émissions liées à la production d'électricité...</p>
Q2 Cigéo satisfaisant ?	<p>L'enfouissement des déchets n'est jamais une solution satisfaisante. Nous devons laisser aux générations futures une planète préservée et des territoires sains. L'enfouissement profond ne peut être qu'une solution temporaire pour mieux protéger l'Homme et l'environnement en attendant que des solutions de gestion des déchets radioactifs plus performantes, issues de la recherche, voient le jour.</p>
Q3 Favorable à implantation de nouveaux réacteurs dans la Région	<p>La Stratégie régionale énergie Climat est très claire sur ce point. L'Ile-de-France est pleinement engagée dans le développement d'un mix d'ENR&amp;R qui repose principalement sur la géothermie, la biomasse et les réseaux de chaleur, la méthanisation, le solaire photovoltaïque et l'hydrogène. Cette priorité donnée au développement des ENR se traduit dans les budgets : 48 M€ pour le développement des ENR en 2021, à comparer aux 20,690 M€ que la mandature précédente y consacrait en 2015</p>
Q4 : Poursuivre la politique actuelle éolien/solaire ?	<p>L'avenir pour notre planète repose, à terme, sur un mix diversifié d'ENR&amp;R qui s'appuie sur les potentiels des territoires et les projets des acteurs locaux. Pour limiter le changement climatique, cette politique doit même être amplifiée. C'est la raison pour laquelle, la posture de l'Etat qui, par la modification de réglementations, cherche à interdire aux collectivités locales d'accompagner des projets de méthaniseurs à taille humaine ou des projets photovoltaïques citoyens pour ne citer que ceux là, est difficilement entendable</p>

<p>Q5 : Favorable à de nouvelles centrales éoliennes ?</p>	<p>L'énergie éolienne offre un potentiel important et encore largement sous-exploité en Île-de-France pour la production d'électricité. Cependant, le développement des projets doit se faire en bonne intelligence avec les habitants des territoires et avec des bénéfices véritablement partagés, en termes de retombées économiques et d'emplois. Ainsi la Région Ile-de-France accompagnera et soutiendra la réalisation des projets éoliens sur son territoire, uniquement si ceux-ci ont reçu l'aval des collectivités concernées.</p>
<p>Q6 : Favorable à la proposition EDF de 6 nouveaux EPR ?</p>	<p>Le développement des ENR&amp;R est une priorité. Néanmoins, en attendant que la production d'énergie soit assurée à 100 % par les différentes ENR&amp;R, il est nécessaire de conserver des capacités de production d'électricité décarbonée via les centrales nucléaires tout en garantissant à nos concitoyens une sécurité maximale et un traitement des déchets radioactifs avec les meilleures technologies disponibles pour préserver l'environnement et la santé.</p>
<p>Q7 : Prolongation des réacteurs à 60 ans au moins si accord ASN ?</p>	<p>La priorité est la sûreté des installations et la sécurité pour nos concitoyens. Il revient à l'ASN de définir la durée de vie optimale des réacteurs nucléaires pour garantir la sûreté nucléaire</p>
<p>Q8 : La France doit-elle demander une réforme des règles de marché CE ?</p>	<p>La réforme des règles de marché semble indispensable pour lever les freins au développement des ENR&amp;R. Il reste paradoxal que la commission fixe à la fois des objectifs ambitieux à atteindre en matière de lutte contre la pollution de l'air et de réduction des émissions de CO2 et bride totalement les aides que les pouvoirs publics, et au premier rang celles que les Régions peuvent apporter pour que des projets de productions d'ENR&amp;R ambitieux et adaptés aux territoires voient le jour. La lutte contre le changement climatique nécessite de lever les freins imposés par la Commission européennes aux Etats membres</p>
<p>Q9 : Arrêt d'Astrid ? Faut-il relancer la recherche ?</p>	<p>En matière de production énergétique, la Recherche &amp; Développement menées par plusieurs laboratoires est un atout majeur pour inventer les énergies de demain, des énergies décarbonées, 100 % renouvelables et produisant zéro déchets non recyclables / non circulaires. A cela s'ajoute un autre levier important qui est celui de l'efficacité énergétique pour réduire en parallèle nos consommations énergétiques, à usage constant.</p>

